

**MASTER**  
*SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES*

**MENTION**  
*Psychologie*



*Année Universitaire 2015-2016*

Université François-RABELAIS, 3 rue des Tanneurs, B.P. 4103, 37041 TOURS Cedex 1 -FRANCE



Secrétariat M1 – M2 33 (0)2.47.36.65.14

Site Internet de l'Université : <http://ash.univ-tours.fr>



# SOMMAIRE

<b>Bienvenue en ASH</b>	
A- Présentation de la Direction de l'UFR.....	4
B- Présentation du service de scolarité.....	4
C- Présentation des départements .....	5
<b>II. LA MENTION <i>PSYCHOLOGIE</i></b> .....	6
Responsabilités.....	6
<b>II.1. - ORGANISATION GENERALE DE LA MENTION</b> .....	7
<b>II.2. - INFORMATIONS GENERALES</b> .....	11
Secrétariat .....	11
Inscriptions .....	11
Programmes d'études à l'étranger .....	12
Association étudiante .....	12
Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage .....	13
<b>II.3. - ORGANISATION DE LA FORMATION EN M1 (S7 ET S8)</b> .....	15
Responsabilités .....	15
Présentation synthétique de la formation en M1.....	16
Maquette des enseignements	
Semestre 7 .....	19
Semestre 8 .....	22
Tableaux récapitulatifs des modalités de contrôle des connaissances.....	25
<b>II.4. - ORGANISATION DE LA FORMATION EN M2 (S9 et S10) de Psychologie</b> .....	28
Admission en M2 .....	28
Titre de Psychologue.....	28
M2 Cognition, Neurosciences et Psychologie(R).....	29
M2 Psychologie du Travail et des Organisations (P) .....	31
M2 Psychopathologie et Psychologie Clinique (P) .....	33
M2 Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent (P).....	35
M2 Psychologie Gérontologique Normale et Pathologique (P).....	37
Le calendrier universitaire 2013/2014 .....	39
Le Plagiat.....	40

# Bienvenue en ASH

L'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) Arts et Sciences Humaines est composée de huit départements d'enseignements : Histoire, Histoire de l'art, Musique et Musicologie, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences de l'Education et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (C.F.M.I).

## Quelques chiffres

A l'université : 23 800 étudiants inscrits en 2013-2014 dont 4 000 à l'UFR Arts et Sciences Humaines, 163 enseignants chercheurs, 47 personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

### A- Présentation de la Direction de l'UFR

Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1.

Directeur : M. Bernard BURON

Responsable administratif : M. **Benoît WOLF**

Secrétariat de l'UFR : **bureau 240, Tél : 02 47 36 65 31, courriel [seclash@univ-tours.fr](mailto:seclash@univ-tours.fr)**

### B- Présentation du service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au **1<sup>er</sup> étage du site des Tanneurs, bureau 117**. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur [www.ash.univ-tours.fr](http://www.ash.univ-tours.fr). Pensez à consulter la rubrique « **Infos pratiques - Questions fréquentes** »

**Bureau 117, 1<sup>er</sup> étage**  
**Tél : 02 47 36 65 35**  
**[scolash@univ-tours.fr](mailto:scolash@univ-tours.fr)**  
**Horaires d'ouverture**  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et  
de 13h30 à 16h45  
fermeture au public le lundi matin  
et le vendredi après-midi

Responsable de la scolarité : Mme **Françoise PIPELIER**, bureau 115, courriel : [francoise.pipelier@univ-tours.fr](mailto:francoise.pipelier@univ-tours.fr)

#### ▪ La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. **Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.**

Pensez également à **vérifier régulièrement votre boîte mail** étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse [scolash@univ-tours.fr](mailto:scolash@univ-tours.fr) en laissant un N° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

**[www.ash.univ-tours.fr](http://www.ash.univ-tours.fr)**  
est votre site

vous y trouverez : un accès direct à votre Environnement Numérique de Travail  
et à votre département, l'actualité de l'UFR, le contenu des formations,  
des réponses à vos questions...

### C- Présentation des départements

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.  
Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

<b>Département</b>	SECRETARIAT	Contact courriel
Histoire et archéologie Histoire de l'art Musique et musicologie Philosophie Psychologie Sociologie Sciences de l'éducation CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)	Bureau 231, 2 <sup>ème</sup> étage Tanneurs Bureau 316, 3 <sup>ème</sup> étage Tanneurs 5, rue François-Clouet Bureau 118 1 <sup>er</sup> étage Tanneurs Bureau 114 1 <sup>er</sup> étage Tanneurs Bureau 217 2 <sup>ème</sup> étage Tanneurs Bureau 118 1 <sup>er</sup> étage Tanneurs La Charmoise Fondettes	<a href="mailto:histoire@univ-tours.fr">histoire@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:histoiredesarts@univ-tours.fr">histoiredesarts@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:musico@univ-tours.fr">musico@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:philo@univ-tours.fr">philo@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:master.psycho@univ-tours.fr">master.psycho@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:socio@univ-tours.fr">socio@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:edu@univ-tours.fr">edu@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:cfmi@univ-tours.fr">cfmi@univ-tours.fr</a>

### Pour vous repérer

Le plan des sites se trouve sur [www.ash.univ-tours.fr](http://www.ash.univ-tours.fr)

à la rubrique « Infos pratiques »

#### Quelques sigles et abréviations :

BE : Site Béranger

BU : Bibliothèque Universitaire

CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

DPP : Dispositif Pédagogique Particulier

ECTS : European Credit Transfert System (crédits européens)

EZ : Site Emile Zola

FR : Site Fromont

GR : Site Grandmont

PCE : Passeport Culturel Etudiant

POR : Site Portalis (Droit)

RI : Relations Internationales

SUAPS : Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives

MOIP : Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

SUMPPS : Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

TA : Site Tanneurs

TA EXT : Extension du site Tanneurs

TO : Site Tonnellé (Médecine)

UFR : Unité de Formation et de Recherche

VH : Site Victor Hugo (Centre de Ressources en Langues)

## II. LA MENTION *PSYCHOLOGIE*

### RESPONSABLE DE LA MENTION :

**Valérie PENNEQUIN**

**Tél : 02.47.36.67.21**

**E-mail : [valerie.pennequin@univ-tours.fr](mailto:valerie.pennequin@univ-tours.fr)**

Responsable de la 1<sup>ère</sup> année de la MENTION (M1) : ..... René CLARISSE

Responsables des spécialités (M2) :

- Recherche

Cognition, Neurosciences et Psychologie..... Samuel LEMAN et Laurence TACONNAT

- Professionnelles

Psychologie du Travail et des Organisations ..... Evelyne FOUQUEREAU

Psychopathologie et Psychologie Clinique ..... Christian REVEILLERE

Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent..... Valérie PENNEQUIN

Psychologie Gériatologique Normale et Pathologique ..... Claude FERRAND

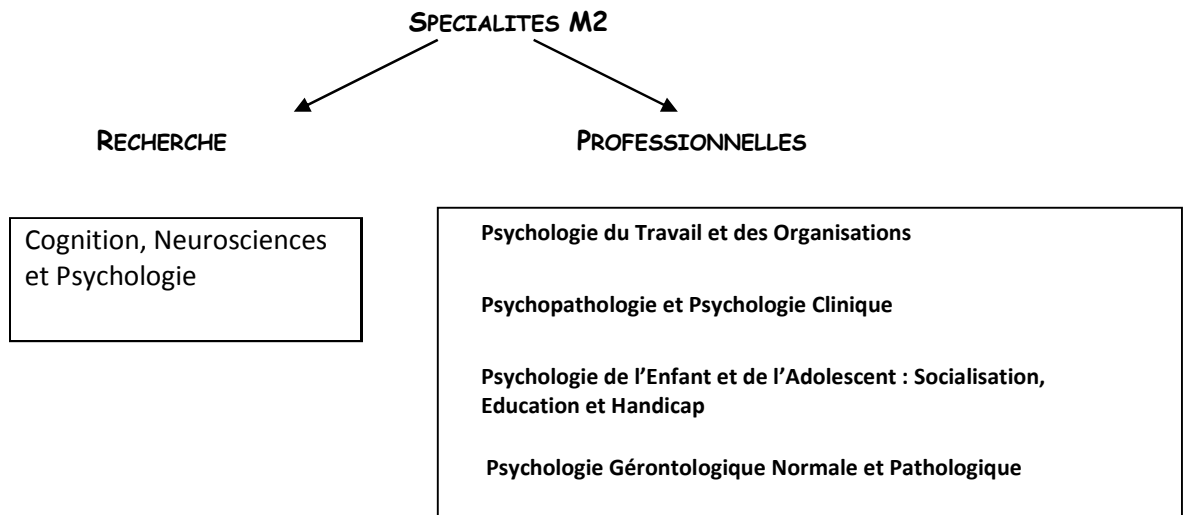
## **II.1. ORGANISATION GENERALE DE LA MENTION**

La Mention *Psychologie* se décline en deux types de spécialités : une spécialité Recherche et quatre spécialités Professionnelles.

Spécialité Recherche : Cognition, Neurosciences et Psychologie (également rattachée au Master *Sciences de la Vie et de la Santé*)

Spécialités Professionnelles :

- Psychologie du Travail et des Organisations
- Psychopathologie et Psychologie Clinique
- Psychologie de l'Enfant et l'Adolescent : Socialisation, Education et Handicap
- Psychologie Gérontologique Normale et Pathologique



### **✓ Spécialité Recherche – Cognition, Neurosciences et Psychologie**

La spécialité recherche proposée a pour objectif de fournir les bases théoriques et méthodologiques nécessaires à tout travail expérimental de doctorant dans les sciences de la cognition (neurosciences et sciences du comportement, psychologie, linguistique). La formation intègre l'apport des neurosciences cognitives, de la psychologie cognitive, des sciences du langage, de l'éthologie, de la Psychiatrie, de la psychopathologie et de la biologie psychiatrique. Elle s'appuie sur l'expérience de cinq laboratoires (universitaires, CNRS, INSERM, INRA).

Les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> semestres de la formation permettront de fournir (par un tronc commun d'enseignement) les outils méthodologiques et conceptuels de base et une formation théorique plus particulièrement centrée sur les neurosciences et sciences du comportement, la linguistique ou la psychologie selon le parcours préférentiel choisi. A ce stade, des passerelles sont permises avec des modules appartenant à une autre mention du master SHS ou SVS. L'enseignement théorique est complété par une initiation à la recherche (stage expérimental) au sein d'une équipe habilitée.

Les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> semestres de la formation comporteront, d'une part un tronc commun d'enseignement portant sur l'éthique dans les sciences humaines et du comportement, des compléments en sciences cognitives, en communication scientifique et en méthodologie, d'autre part un approfondissement des connaissances en neurosciences et sciences du comportement, linguistique et psychologie. Un nouveau stage de recherche, dans une équipe habilitée, des séminaires et des conférences complètent la formation. Comme lors des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> semestres, il existe à ce stade des passerelles avec les enseignements dispensés dans d'autres mentions du master SHS ou SVS.

## ✓ Spécialités Professionnelles

### - Psychologie du Travail et des Organisations

**Objectif général** : Former des psychologues du travail pouvant intervenir dans de nombreux secteurs grâce à l'acquisition de compétences fondamentales, méthodologiques et professionnelles de haut niveau. Les secteurs d'insertion les plus courants actuellement du M2 PTO sont les centres de recrutement, de formation et de bilan de compétences, les services de Ressources Humaines, les organismes publics ou semi-publics (AFPA, Missions locales, centres hospitaliers...), les cabinets conseils aux entreprises et organisations diverses...

#### **Objectifs professionnalisants :**

A l'issue de la formation, les diplômé(e)s sont capables :

- \* d'analyser une demande d'intervention dans le domaine de la gestion des relations humaines et professionnelles,
- \* de contribuer aux procédures de recrutement du personnel,
- \* de mettre en place et/ou d'être associé(e)s à une conduite du changement individuel et/ou organisationnel
- \* de poser un diagnostic organisationnel sur la qualité de vie au travail et les RPS, de proposer des mesures de prévention et d'intervention dans le champ de la santé psychologique au travail
- \* de participer au développement de nouvelles modalités d'organisation du travail (aménagement du temps de travail, TIC,...),
- \* d'initier un audit psychosociologique d'une situation et d'une organisation du travail,
- \* d'élaborer des dispositifs d'intervention psychosociologique dans les organisations du travail, de mettre en place des procédures d'évaluation et de suivi de ces interventions au sein des organisations du travail,
- \* d'initier ou de contribuer à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- \* d'expertiser et d'intervenir dans diverses situations professionnelles (risques psychosociaux, conflits, discrimination, qualité de vie au travail...)
- \* d'expertiser une demande d'intervention au plan individuel et de mettre en place une activité de conseil en trajectoire de carrière (bilan de compétences, reclassement, dispositif de formation...),
- \* de favoriser l'insertion et la gestion de carrière d'adultes en situation de handicap,
- \* de concevoir des outils valides et adaptés aux différentes facettes de l'activité du psychologue du travail (tests, questionnaires, entretiens, grilles d'observation ...).

**Objectifs innovants** : Former à la création d'outils fiables et adaptés aux diverses dimensions de l'activité du psychologue du travail. Favoriser l'insertion professionnelle par une formation active et individualisée à l'élaboration du projet professionnel et aux techniques de recherche d'emploi, et par le développement de contacts étroits avec les terrains d'exercice de la profession.

### - Psychopathologie et Psychologie Clinique

**Objectif général** : Former des psychologues cliniciens généralistes pouvant exercer auprès de personnes (bébé, enfant, adolescent, adulte) présentant des troubles psychopathologiques et/ou somatiques. Cette spécialité vise à donner une formation à la fois théorique et clinique de haut niveau permettant de répondre aux différentes fonctions du psychologue clinicien face à la souffrance mentale. La conception générale de la spécialité se réfère aux exigences du modèle praticien-chercheur qui rend apte les diplômés à articuler pratiques et recherche clinique dans leur carrière.

Les connaissances théoriques, méthodologiques et appliquées délivrées sont à fois générales à la psychopathologie, psychologie clinique et psychologie de la santé et particulières aux activités de recherche des membres de l'équipe pédagogique.

**Objectifs professionnalisants** : La formation proposée vise à former des psychologues dans le domaine de la psychologie clinique et de la psychopathologie. Cette formation est à la fois dispensée par des EC à vocation appliquée et des professionnels dans un souci d'articulation réciproque.

Un niveau de connaissance, actualisé et ouvert aux principaux paradigmes en psychopathologie, psychologie clinique et psychologie de la santé est-offert (conformité à l'Article 37 du Code de déontologie



des psychologues de mars 1996, révisé en février 2012 : « *L'enseignement présente les différents champs d'étude de la psychologie, ainsi que la pluralité des cadres théoriques, des méthodes et des pratiques, dans un souci de mise en perspective et de confrontation critique. Il bannit nécessairement l'endoctrinement et le sectarisme* »).

Les diplômés disposeront de compétences théoriques, méthodologiques et appliquées les rendant aptes à exercer auprès de personnes aux différents âges de la vie présentant des troubles psychopathologiques et/ou somatiques avérés ou à risques. Plus particulièrement, les compétences professionnelles visées concernent : la maîtrise des principaux actes auxquels le psychologue clinicien est confronté dans le cadre de son exercice : entretien et bilan psychologiques, initiation aux traitements psychothérapeutiques spécifiques et non spécifiques, individuels et de groupe (familial) ; supervision d'équipe dans le milieu professionnel et associatif ; méthodologies de recherche clinique (qualitative et quantitative) ; transmission de connaissances.

Cette formation, à vocation généraliste en psychologie clinique et ouverte à l'évolution des connaissances et des pratiques, est source d'adaptabilité pour les diplômés qui sont aptes à s'insérer dans les champs habituels de la santé (particulièrement du domaine public), soins et prévention des risques pour la santé ; de l'expertise et du suivi dans le domaine judiciaire et de l'Aide sociale ; d'écoute et d'accompagnement dans le secteur associatif et dans le secteur libéral (activités cliniques, supervision, formation...). Leur connaissance méthodologique les rend également aptes à s'inscrire dans toute démarche de recherche clinique et montage de projet. La formation permet également de se maintenir dans une démarche critique vis-à-vis de connaissances et de réflexion éthique concernant les grands enjeux de la profession.

Plusieurs textes réglementaires encadrent les objectifs généraux de la formation :

La Loi n°85-872, du 25 juillet 1985 relative à la protection du Titre de Psychologue, modifiée par le décret n° 2005-97 du 3 février 2005: « *L'usage professionnel du titre de psychologue, accompagné ou non d'un qualificatif, est réservé aux titulaires d'un diplôme, certificat ou titre sanctionnant une formation universitaire fondamentale et appliquée de haut niveau en psychologie préparant à la vie professionnelle...* » (Loi n° 85-772, Article 44, chap. 1).

L'arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié.

La formation répond aux conditions d'inscription des psychologues sur la liste ADELI de leur Département (Arrêté du 14 novembre 2002) : possession des diplômes de licence mention psychologie et d'un master en psychologie (liste des diplômes établis par le Décret n° 2005-97 du 3 février 2005 complétant le [décret n° 90-255 du 22 mars 1990](#))

Stage : la durée minimum requise pour l'ensemble des étudiants en M1 est de 200h. Toutefois, en cas de candidature au M2 de *Psychopathologie et Psychologie Clinique*, il est exigé :

- (1) que ce stage se déroule auprès d'un psychologue en exercice (qui devient le maître de stage pré-professionnel, responsable de son encadrement) ;
- (2) que la durée du stage soit de 200h

La nature discriminante de ces éléments n'intervient que lors de la sollicitation d'une entrée en M2 spécialité « *Psychopathologie et Psychologie Clinique* » (pour le décompte des heures totales à effectuer en M1 & M2 afin d'obtenir le titre de psychologue, voir précisions ci-dessous dans la rubrique concernée par la spécialité « psychopathologie et psychologie clinique ».).

Le stage est validé conjointement à l'EC *Suivi de stage* (obligatoire) qui se déroule au second semestre.

### **- Psychologie de l'Enfant et l'Adolescent : Socialisation, Education et Handicap**

**Objectif général** : Former des psychologues du développement pouvant exercer auprès de nourrissons, d'enfants, d'adolescent et de jeunes adultes présentant des handicaps ou/et des troubles de la socialisation. Les cibles de recrutement privilégiées sont toutes les institutions qui prennent en charge ces populations dans les domaines scolaires, de la formation, social, médical et culturel.

Cette spécialité vise à donner une formation à la fois théorique, méthodologique et pratique, sans orientation dogmatique, mais reposant sur les modélisations théoriques actuelles, afin de répondre aux nécessités professionnelles d'un psychologue de l'enfant et de l'adolescent. Pour faire face à la souffrance provoquée par les divers handicaps en particulier ceux liés aux troubles du langage, de la socialisation et de l'adaptation scolaire, l'accent sera mis conjointement sur la connaissance des recherches récentes, de l'examen psychologique et de ses outils dans le champ du handicap et de la prise en charge.

Assurer une formation spécialisée, théorique, méthodologique et pratique en psychologie de l'enfant et de l'adolescent dans le champ du développement normal et de l'handicap. Le développement de la

socialisation et le développement cognitif sont des domaines privilégiés de cette formation. Faciliter la future insertion professionnelle par une bonne connaissance des milieux d'embauche et de leurs équipes de travail dans leurs dimensions déontologique, éthique et juridique. Cet enseignement répond à l'Article 28 du Code de déontologie des psychologues.

**Objectifs professionnalisants** : Permettre l'acquisition de connaissances d'analyse des contextes institutionnels qui accueillent le type de population concernée. Former à la pratique de l'examen psychologique de l'enfant et de l'adolescent.

**Objectifs innovants** : Etablir une véritable formation coordonnée théorie/pratique par une forte intégration du stage dans la formation afin de faciliter l'insertion professionnelle. Développer une véritable identité professionnelle par une connaissance approfondie de la fonction et du statut du psychologue de l'enfant et de l'adolescent dans ses différents contextes institutionnels.

Stage : la durée minimum requise pour l'ensemble des étudiants en M1 est de 200h. Toutefois, en cas de candidature au M2 de *Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent*, il est exigé :

- (1) que ce stage se déroule auprès d'un psychologue en exercice (qui devient le maître de stage pré-professionnel, responsable de son encadrement) ;
- (2) que la durée du stage soit de 200h

La nature discriminante de ces éléments n'intervient que lors de la sollicitation d'une entrée en M2 spécialité « *Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent* » (pour le décompte des heures totales à effectuer en M1 & M2 afin d'obtenir le titre de psychologue, voir précisions ci-dessous dans la rubrique concernée par la spécialité « psychopathologie et psychologie clinique ».).

Le stage est validé conjointement à l'EC *Suivi de stage* (obligatoire) qui se déroule au second semestre.

### **- Psychologie Gérontologique Normale et Pathologique**

La place croissante des personnes âgées dans nos sociétés crée des besoins nouveaux en relation avec leur prise en charge spécifique, aussi bien dans le cadre de leur développement normal, qu'en raison du poids démographique pris par certaines pathologies liées au vieillissement. Ces besoins sont notamment liés aux difficultés adaptatives engendrées par les changements imputables à l'âge, sur le plan de l'intégration sociale (passage à la retraite, entrée en institution, ...), sur le plan des performances cognitives ou psychomotrices ou encore en raison des pathologies somatiques et psychologiques du vieillissement. Les recherches récentes en psychologie ont permis d'apporter des réponses nouvelles à propos des processus cognitifs, aussi bien que des mécanismes de l'adaptation. Elles permettent d'envisager des modes efficaces de prise en charge de la population vieillissante sur le plan psychologique. Nous nous proposons à travers cette spécialité de former des psychologues en mesure d'appliquer ces connaissances au bénéfice des personnes âgées et de leur entourage familial aussi bien qu'institutionnel.

**La formation mettra l'accent sur quatre aspects principaux :**(1) Les connaissances théoriques de la psychologie du vieillissement dans ses aspects cognitifs, affectifs et relationnels, ainsi que l'évolution avec l'âge et ses conséquences adaptatives ; (2) La connaissance des pathologies du vieillissement et des psychopathologies du vieillissement ; (3) l'acquisition de différents outils professionnels propres au psychologue gérontologue et (4) la connaissance des institutions de prise en charge des personnes âgées.

**Les démarches innovantes** : Elargir les capacités d'intervention du psychologue, dans différents domaines (santé, maintien à domicile, formation des personnels en charge des personnes âgées, aide aux familles). Sensibiliser à l'aide psychologique indirecte. Favoriser l'insertion professionnelle et sensibiliser aux contextes institutionnels, déontologiques, éthiques et juridiques du métier de psychologue.

### III.2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT :

**SANDRINE VANNESTE**  
(Tél : 02.47.36.65.54 - e-mail : sandrine.vanneste @univ-tours.fr)

#### SECRETARIAT

**SECRETARIAT— Bureau 114 (Site Tanneurs) — Fax : 02.47.36.64.84**

**L1** : Mme VUILLAUME .....  [vanessa.vuillaume@univ-tours.fr](mailto:vanessa.vuillaume@univ-tours.fr) / 02.47.36.64.32

**L2** : Mme FRESNEAU.....  [lucile.fresneau@univ-tours.fr](mailto:lucile.fresneau@univ-tours.fr) / 02.47.36.67.68

**L3 – M2 GERONTO** : Mme RABY .....  [audrey.raby@univ-tours.fr](mailto:audrey.raby@univ-tours.fr) / 02.47.36.65.55

**M1 – M2** : Mme GOMEZ.....  [feue.gomez@univ-tours.fr](mailto:feue.gomez@univ-tours.fr) / 02.47.36.65.14

Horaires d'ouverture :



**Lundi, Mardi et Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**


**Mercredi et Vendredi : de 8h30 à 12h30**

#### **\* Inscriptions :**

La licence Arts et Sciences Humaines, Mention « Psychologie » délivrée à l'Université François-Rabelais permet une inscription « de droit » en M1 « *Psychologie* » pour les **M1** et soumise à la sélection des **M2** « Psychologie du Travail et des Organisations », « Psychopathologie et Psychologie Clinique », « Psychologie de l'Enfant et l'Adolescent : Socialisation, Education et Handicap », « Psychologie Gérontologique Normale et Pathologique ».

Les filières de recrutement du M1 correspondent essentiellement à la Licence *Arts et Sciences Humaines* Mention *Psychologie*, mais aussi accessoirement aux licences *Sciences du langage* et *Sciences, Technologies et Santé*. Il n'y a pas de sélection à l'entrée du M1.

 **Administratives** : Service de Scolarité de l'UFR *Arts et Sciences Humaines* situé au 1er étage, Bureaux 117 (Site Tanneurs)  02.47.36.65.35

 **Pédagogiques** : Le choix des UE Optionnelles se fait via le site de l'université (Procédure IP Web) pour chaque étudiant de M1 (choix des UE Optionnelles). Pour les M2, l'inscription pédagogique se fait automatiquement (sauf dérogation).

Cette inscription pédagogique est **OBLIGATOIRE** pour la validation des UE.

- Pour le **M2 spécialité Recherche** : se renseigner auprès de l'UFR de Sciences et Techniques (Secrétariat du dpt de Neurosciences, Mme Frédérique Godard, Parc de Grandmont, tel : 02.47.36.69.99 ; frederique.godard@univ-tours.fr).

**PROGRAMMES D'ETUDES A L'ETRANGER :**

**RESPONSABLE : RENE MOKOUNKOLO**  
**(Tél : 02.47.36.65.59 - e-mail : rene.mokounkolo@univ-tours.fr)**

Ces échanges sont ouverts aux étudiants de Master 1<sup>ère</sup> année, qui ont une bonne connaissance de la langue du pays où ils vont suivre leurs enseignements. Les échanges sont soit semestriels, soit annuels. Les résultats obtenus dans les universités étrangères sont pris en compte dans l'évaluation de l'année universitaire. Il existe des Allocations de mobilité (aides financières) pour les étudiants qui partent dans ces universités.

**ASSOCIATION ETUDIANTE :**

L'Amphi des Psys est l'association des étudiants et anciens étudiants en Psychologie de l'Université de Tours. Notre site et notre forum sont des lieux d'échange et d'entraide. Vous pouvez poser vos questions et participer aux discussions sur : [www.lamphidespsys.net](http://www.lamphidespsys.net), Contact mail : lamphidespsys@gmail.com)

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES, D'ÉVALUATION ET REGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS

### DIPLOME DE MASTER

en application de l'arrêté du 9 avril 1997, des décrets n°2002-480, 481, 482 du 8 avril 2002 et de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

#### **Art. 1 : Conditions d'accès et inscription**

L'accès en 1ère année de Master est de plein droit pour l'étudiant :

- titulaire d'une licence de la même mention ;
- titulaire d'une licence identifiée dans le dossier d'habilitation du master.

L'accès est également de plein droit pour les mentions de licence identifiées lors de l'accréditation.

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1ère année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

L'admission en master 2ème année est soumise à l'étude de la candidature de l'étudiant par le jury de sélection du Master. Cette candidature prend la forme d'un dossier. Elle peut être également complétée par un entretien devant un jury d'admission.

#### **Art. 2 : Organisation des enseignements**

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement) est complété et joint au tableau des enseignements.

#### **Art. 3 : Modalités de contrôle des connaissances**

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme **au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire** et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, et leur coefficient. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

#### **Dispositions exceptionnelles**

*En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU «le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ». Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.*

#### **Art. 4 : Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation**

1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;

2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;

3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;

4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;

5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les unités dont la note est inférieure à 10/20 ;

6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

**Cependant, pour les Masters prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, il n'y a pas de compensation, dans quelque sens que ce soit, entre la note de stage et/ou de mémoire individuel, et la note des autres unités ;**

7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;

8 / Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année, soit toute validation.

#### **Art 5 : Organisation des sessions d'examens**

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.

Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

#### **Art. 6 : Jury**

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation cf. paragraphe concerné). La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement en deuxième année n'est pas admis sauf cas de situation exceptionnelle décidé par le jury.

#### **Art. 7 : Délivrance du diplôme**

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

#### **Art. 8 : Mention**

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1ère année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2ème année devra être calculée sur la base de la moyenne des deux semestres de M2.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

#### **Art. 9 : Publication des résultats – Communication des copies**

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire : 12 septembre 2013  
Conseil d'administration : 30 septembre 2013

### II.3. ORGANISATION DE LA FORMATION EN M1 (S7 et S8)

RESPONSABLE DU M1 : M. CLARISSE

(Tél : 02.47.36.65.56 E-mail : rene.clarisse@univ-tours.fr)

LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE DU MASTER 1ÈRE ANNÉE

<i>Membres de l'équipe pédagogique</i>	<i>Courriers électroniques</i>
M. CLARISSE	rene.clarisse@univ-tours.fr
Mme FERRAND	claire.ferrand@univ-tours.fr
Mme FOUQUEREAU	evelyne.fouquereau@univ-tours.fr
Mme PENNEQUIN	valerie.pennequin@univ-tours.fr
Mme POULARD	Catherine.poulard@orange.fr
M. REVEILLERE	christian.reveillere@univ-tours.fr
Mme TACONNAT	laurence.taconnat@univ-tours.fr

#### LES RESPONSABLES D'UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE) OPTIONNELLES

<i>Responsables d'UE optionnelles</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Courriers électroniques</i>
Mme BELZUNG	02.47.36.69.94	catherine.belzung@univ-tours.fr
Mme FOUQUEREAU	02.47.36.65.54	evelyne.fouquereau@univ-tours.fr
Mme FERRAND	02.47.36.66.67	Claude.ferrand @univ-tours.fr
Mme JOULAIN	02.47.36.66.59	michele.joulain@univ-tours.fr
Mme PENNEQUIN	02.47.36.67.21	valerie.pennequin@univ-tours.fr
M. RÉVEILLÈRE	02.47.36.67.22	christian.reveillere@univ-tours.fr
Mme VANNESTE	02.47.36.65.54	sandrine.vanneste@univ-tours.fr

#### LES RESPONSABLES D'ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS (EC)

<i>Responsables d'EC</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Courriers électroniques</i>
Mme AGUERRE	02.47.36.66.85	colette.aguerre@univ-tours.fr
M. AUBERT	02.47.36.69.95	arnaud.aubert@univ-tours.fr
Mme BAILLY	02.47.36.65.56	nathalie.bailly@univ-tours.fr
M. BARONE	02.47.36.73.01	pascal.barone@univ-tours.fr
Mme BELZUNG	02.47.36.69.94	catherine.belzung@univ-tours.fr
Mme BRÉCHON	02.47.36.66.85	genevieve.brechon@univ-tours.fr
M. CLARISSE	02.47.36.65.56	rene.clarisse@univ-tours.fr
M. COURTOIS	02.47.36.66.67	robert.courtois@univ-tours.fr
Mme FAY	02.47.36.81.53	severine.fay@univ-tours.fr
Mme FERRAND	02.47.36.66.67	claire.ferrand@univ-tours.fr
M. FONTAINE	02.47.36.67.22	Roger.fontaine@univ-tours.fr
Mme FOUQUEREAU	02.47.36.65.54	evelyne.fouquereau@univ-tours.fr
M. GILLET	02.47.36.65.54	nicolas.gillet@univ-tours.fr
Mme JOULAIN	02.47.36.66.59	michele.joulain@univ-tours.fr
M. LEMAN	02.47.36.69.97	samuel.leman@univ-tours.fr
Mme MACIASZCZYK-JEDEAU	02.47.36.65.52	sabine.maciaszczyk-jedeau@univ-tours.fr
M. MOKOUNKOLO	02.47.36.66.59	rene.mokounkolo@univ-tours.fr
Mme MOREAU	02.47.36.65.56	caroline.moreau@univ-tours.fr
Mme NANTY	02.47.36.67.21	isabelle.nanty@univ-tours.fr
Mme PENNEQUIN	02.47.36.67.21	pennequin@univ-tours.fr
M. PLAIE	02.47.36.66.67	thierry.plaie@univ-tours.fr
M. REVEILLERE	02.47.36.67.22	christian.reveillere@univ-tours.fr

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA FORMATION EN M1

Le M1 comprend 382 heures d'enseignement réparties entre les UE *Tronc Commun*, les UE Langues étrangères et les UE *Optionnelles* ainsi que l'UE suivi de stage et un stage professionnel de 200 heures minimum.

### Répartition des enseignements par semestre

#### *Semestre 7*

UE Tronc Commun 94h + UE Langues étrangères (18h) + 2 UE Optionnelles (2 x 48h) à choisir dans le système optionnel proposé par la Mention (voir liste ci-dessous) ou par d'autres Masters (sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique) + UE Suivi de stage (6h).

#### *Semestre 8*

UE Tronc Commun (24h) + UE Langues étrangères (18h) + 2 UE Optionnelles (2 x 48h) à choisir dans le système optionnel proposé par la Mention (voir liste ci-dessous) ou par d'autres Masters (sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique) + UE Séminaire de recherche (18h) + EC Suivi de stage (12h).

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>Matin</b>	Tronc Commun + Langues étrangères	UE Géronto	Tronc Commun + Langues étrangères	UE Travail	UE Développement
<b>Après-midi</b>	UE Neuropsych. et psychopatho. cognitives	UE Clinique	Tronc Commun + Langues étrangères		UE Neurosciences cognitives

*Les enseignements du Tronc commun présentés ici sont ceux de S7. Ils sont moins conséquents en S8.*

---

### **Système optionnel proposé par la Mention en S7 et S8**

UE Psychologie du Travail  
UE Psychopathologie et Psychologie Clinique  
UE Psychologie du Développement  
UE Psychologie Gérontologique  
UE Neurosciences Cognitives  
UE Neuropsychologie et Psychopathologie cognitives

Les 2 UE Optionnelles : UE Organisations Sanitaires et Sociales et UE Politiques Publiques : Personnes Agées sont dorénavant gérées par l'UFR de Médecine. ([c.lagoutte@univ-tours.fr](mailto:c.lagoutte@univ-tours.fr), [e.rusch@univ-tours.fr](mailto:e.rusch@univ-tours.fr), [magali.hogrel@univ-tours.fr](mailto:magali.hogrel@univ-tours.fr)).



## Stage

Les étudiants de Master 1 doivent effectuer un **stage obligatoire** à caractère professionnel de 200h minimum. L'étudiant peut cependant s'il le souhaite effectuer un stage plus important de 924 h au maximum (6 mois).

Ce stage doit nécessairement se dérouler du 15 septembre au 1<sup>er</sup> juin de l'année universitaire. Il doit également débuter avant la fin du suivi de stage (mi mars au plus tard). Dans le cas contraire, l'étudiant devra prendre contact avec le ou la responsable des stages.

Les modalités du déroulement du stage (stage continu ou discontinu, sur des journées hebdomadaires fixes ou variables...) sont à discuter avec le lieu de stage (responsable d'institution ou d'entreprise ou psychologue, maître de stage) et doivent figurer dans un calendrier de présence dans l'organisme d'accueil.

**Pour valider le stage obligatoire, l'étudiant devra faire la même année :**

- un stage d'une durée comprise entre 200h minimum et 924h maximum ;
- suivre le TP suivi de stage (**obligatoire**) qui se déroule au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres et rendre à l'intervenant la fiche de suivi de stage ;
- rendre, dès la fin du stage, la fiche d'évaluation (avec le nombre d'heures inscrits) du stage par l'étudiant et la fiche d'évaluation du stagiaire par le tuteur de l'organisme d'accueil ([http:// ash.univ-tours.fr](http://ash.univ-tours.fr) – Département de Psychologie – Stages).

---

Toute convention de stage doit **IMPERATIVEMENT** être signée par toutes les parties **AVANT** le début du stage. Pour se faire, les conventions doivent être déposées dans le casier du responsable des stages au secrétariat de Psychologie 15 jours avant le début du stage.

Joindre à la convention **TOUS** les documents demandés.

Les fiches d'évaluation doivent être remises dans le casier du responsable des stages (par le biais du secrétariat) afin de valider le stage.

Les fiches de suivi de stage doivent être complétées et remises à l'intervenant du suivi de stage afin de valider le suivi de stage. Inscrire le nombre exact d'heures effectuées

**Tout document manquant entrainera la non validation du stage et du suivi de stage.**

Il est également rappelé aux étudiants que le stage, quelle que soit sa nature, doit se dérouler **EN DEHORS** des heures d'enseignement et que **la présence aux TD et TP est obligatoire.**

---

Attention, en cas de candidature aux M2 professionnels de :

☒ **Psychopathologie et Psychologie Clinique**, il est exigé :

- (1) que ce stage se déroule auprès d'un psychologue en exercice ;
- (2) que la durée du stage soit de 200h minimum

☒ **Psychologie gériatrique**, il est exigé :

- (1) que ce stage se déroule auprès d'un psychologue en exercice
- (2) que la durée du stage soit de 200h minimum.

☒ **Psychologie du travail et des organisations**, il est conseillé :

- aux étudiant(e)s intéressé(e)s par un M2 Travail de rechercher un lieu de stage caractérisé par des missions relevant de la discipline.

☒ **Psychologie du développement**, il est exigé :

- (1) que ce stage se déroule auprès d'un psychologue en exercice ;
- (2) que la durée du stage soit de 200h minimum.

En cas de candidature au **M2 Recherche Cognition, Neurosciences et Psychologie**, il est conseillé :

- aux étudiants de réaliser un stage dans un laboratoire de recherche

Si vous souhaitez candidater à des M2 qui ne se déroulent pas dans notre université, vérifiez bien les critères de sélection.

---

Pour plus d'information : <http://univ-tours.fr>

- Un guide des stages est disponible dans la Rubrique : « Orientation-Insertion » puis « Stage, Emploi : R'pro »
- Voir également les pages WEB du département de Psychologie : dans la rubrique « les UFR, écoles et instituts » puis « Arts et Sciences Humaines » puis « Psychologie »
- Vous trouverez également des offres de stages sur <http://rpro.univ-tours.fr>

L'usage professionnel du titre de psychologue n'est possible qu'au terme des deux années de Master (M1 et M2), et après avoir réalisé et validé un stage d'une durée minimale de 500 heures lors des deux années de Master. Cf l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié.

**MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS**

**MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS**

**SEMESTRE 7 (S7)**

**UE Tronc Commun Semestre 7 (UE 1)**

Unités d'enseignements	Éléments Constitutifs	Responsables	Volumes Horaires			Modalités de contrôle des connaissances		Coef.	E C T S
			CM	TD	TP	1 <sup>ère</sup> session	2 <sup>ème</sup> session		
<b>U.E. 7.1 :</b> <b>Tronc Commun 1</b> <b>Coefficient 3</b> <b>Responsable :</b> <b>M. Clarisse</b>	EC 7.1.1 Analyse des données quantitatives et qualitatives	M. Plaie	24h	24h		ET	ET	2	5
	EC 7.1.3 Séminaires de recherche 1			18h		QP			
	EC 7.1.4 Conférences de professionnels 1	Mme Maciasczyk-Jedeau	12h			QP			
	EC 7.1.5 Formation à la recherche	M. Courtois	16h			ET	ET	1	4
<b>UE 7.2 Langues étrangères</b>	Anglais 1	Mme Moreau		18h		CC	ET	1	3
<b>U.E. 7.3</b> <b>Optionnelle 1* :</b> <b>Coefficient 3</b>			48h			ET et/ou CC	ET et/ou CC	3	9
<b>U.E. 7.4</b> <b>Optionnelle 2* :</b> <b>Coefficient 3</b>			48h			ET et/ou CC	ET et/ou CC	3	9
<b>U.E. 7.5</b>	Suivi de stage				6	QP	QP		
<b>Volume horaire total Semestre 7 : 214 heures</b>			<b>148</b>	<b>60</b>	<b>6</b>	<b>Total E.C.T.S. Semestre 7 : 30</b>			

CM : Cours Magistraux TD : Travaux Dirigés TP : Travaux Pratiques  
ET: Examen Terminal CC : Contrôle Continu QP : Quitus de Présence

\* U.E. Optionnelle 1/Optionnelle 2 : Choiesies parmi les UE du Système optionnel (voir pages suivantes).

## Système Optionnel - Semestre 7

Unités d'Enseignement	Éléments Constitutifs	Responsables	Volumes Horaires			Modalités de contrôle des connaissances		Coef.	E C T S
			CM	TD	TP	1ère session	2ème session		
<b>U.E. Optionnelle</b> <b>Psychologie du Travail 1</b>  <b>Coefficient 3</b> <b>Responsable :</b> <b>Mme Fouquereau</b>	1.1 Psychosociologie des organisations et du travail.	Mme Fouquereau M. Mokoukolo	20h			ET	ET	2	4
	1.2 Santé et bien-être au travail.	M. Gillet	18h			ET	ET	2	3
	1.3 Gestion des équipes de travail.	Mme Fouquereau	10h			ET	ET	1	2
<b>U.E. Optionnelle</b>  <b>Psychopathologie et Psychologie Clinique 1</b> <b>Coefficient 3</b> <b>Responsable :</b> <b>M. Réveillère</b>	2.1 L'examen Psychologique Individuel et Familial.	Mme Bréchon	24h	24h		ET	ET	1	9
<b>U.E. Optionnelle</b>  <b>Psychologie du Développement 1</b>  <b>Coefficient 3</b>  <b>Responsable :</b> <b>Mme Pennequin</b>	3.1 Le bilan psychologique de l'enfant et de l'adolescent	Mme Nanty			12h	CC	ET	1	2
	3.2 Le développement cognitif : intelligence, raisonnement, mémoire.	Mme Pennequin	14h	10h		ET	ET	2	5
	3.3 Le développement cognitif : perception et attention.	M. Clarisse	6h	6h		ET	ET	1	2
<b>U.E. Optionnelle</b> <b>Psychologie Gériatrique 1</b> <b>Coefficient 3</b> <b>Responsable :</b> <b>Mme Ferrand</b>	4.1 Le développement de l'adulte âgé.	Mme Ferrand	24h			ET	ET	1	5
	4.2 L'approche clinique du vieillissement.	Mme Ferrand	24h			ET	ET	1	4

Unités d'Enseignement	Éléments Constitutifs	Responsables	Volumes Horaires			Modalités de contrôle des connaissances		Coef.	E C T S
			CM	TD	TP	1 <sup>ère</sup> session	2 <sup>ème</sup> session		
U.E. Optionnelle  Neurosciences Cognitives 1  Coefficient 3  <i>Responsable : Mme Belzung</i>	5.1 La construction perceptive du monde.	M. Leman	26h			ET	ET	1	5
	5.2 La plasticité neuronale et son implication dans les processus cognitifs 1	Mme Belzung	20h	2h		ET	ET	1	4
U.E. Optionnelle  Neuropsychologie et psychopathologie cognitives 1  Coefficient 3  <i>Responsable : Mme Vanneste</i>	6.1 L'approche cognitive en neuropsychologie et en psychopathologie 1.	Mme Vanneste	6h			ET	ET	1	2
	6.2 Psychopathologie.	Mme Aguerre	42h			ET	ET	3	7
<b>Volume horaire total par U.E. optionnelle. Semestre 7 : 48 heures</b>						<b>Total E.C.T.S par U.E. optionnelle. Semestre 7 : 9</b>			

CM : Cours Magistraux TD : Travaux Dirigés TP : Travaux Pratiques ET: Examen Terminal CC : Contrôle Continu QP : Quitus de Présence

Les UE Optionnelles « UE Organisations Sanitaires et Sociales » et « UE Politiques Publiques : Personnes Agées » sont toujours présente dans notre offre de formation mais sont gérées (emploi du temps et examens) par l'UFR de Médecine – Laboratoire de Santé Publique (02.47.36.61.71). En revanche, l'inscription pédagogique se fait au secrétariat de Psychologie (IP Web).

U.E. Optionnelle  Organisations sanitaires et sociales 1  Coefficient 3  <i>Responsable : M. Rusch</i>	Management des ressources humaines.	24h		
	Gestion économique.	16h	8h	
U.E. Optionnelle  Politiques publiques : Personnes âgées 1  Coefficient 3  <i>Responsable : Mme Lagoutte</i>	Analyse des besoins.	4h	8h	
	Organisation de la prise en charge : structures, acteurs.	12h	12h	
	Image du corps.	8h	4h	

**SEMESTRE 8 (S8)**

**UE Tronc Commun Semestre 8 (UE 2)**

Unités d'Enseignement	Éléments Constitutifs	Responsables	Volumes Horaires			Modalités de contrôle des connaissances		Coef.	E C T S
			CM	TD	TP	1 <sup>ère</sup> session	2 <sup>ème</sup> session		
<b>UE 8.1 Tronc Commun 2</b>  Coefficient 3  Responsable : M. Clarisse	Conférences de professionnels 2	Mme Maciaszczyk-Jedeau	12h			QP			
	Epistémologie générale	M. Clarisse & M. Aubert	12h			ET	ET	1	2
<b>UE 8.2 Langues étrangères</b>	Anglais	Mme Moreau		18h		CC	ET	1	3
<b>UE 8.3 Optionnelle 1**</b>  Coefficient 3			48h			ET et/ou CC	ET et/ou CC	3	9
<b>UE 8.4 Optionnelle 2**</b>  Coefficient 3			48h			ET et/ou CC	ET et/ou CC	3	9
<b>UE 8.5 Séminaires de recherche *</b>  Coefficient 3				18h		ET	ET	3	7
<b>UE 8.6 Stage et Suivi de stage</b>	EC 8.6.1 Stage professionnel		Entre 200h et 924h			QP	QP		
	EC 8.6.2 Suivi de stage				12h	QP	QP		
<b>Volume horaire total Semestre 8 : 168 heures</b>			<b>120</b>	<b>36</b>	<b>12</b>			<b>Total E.C.T.S. Semestre 8 : 30</b>	

CM : Cours Magistraux TD : Travaux Dirigés TP : Travaux Pratiques  
 ET: Examen Terminal CC: Contrôle Continu QP : Quitus de Présence

*\*Validé par la réalisation d'un mémoire de recherche (Estimation de la charge de travail de l'étudiant : 150 heures)*  
**Il n'y a pas de compensation, dans quelque sens que ce soit, entre la note de mémoire individuel, et la note des autres unités d'enseignement**

**\*\* U.E. Optionnelle 1/Optionnelle 2 : Choisies parmi les UE du Système optionnel (voir pages suivantes).**

## Système Optionnel Semestre 8

Unités d'Enseignement	Éléments Constitutifs	Responsables	Volumes Horaires			Modalités de contrôle des connaissances		Coef.	E C T S
			CM	TD	TP	1 <sup>ère</sup> session	2 <sup>ème</sup> session		
U.E. Optionnelle Psychologie du Travail 2 Coefficient 3 <i>Responsable : Mme Fouquereau</i>	1.4 Genèse des projets professionnels.	Mme Fouquereau	20h			ET	ET	2	4
	1.5 Professionnalisation et insertion socioprofessionnelle.	M. Mokoukolo	18h			ET	ET	2	3
	1.6 Gestion des séniors en entreprises	M. Gillet	10h			ET	ET	1	2
U.E. Optionnelle Psychopathologie et Psychologie Clinique 2 Coefficient 3 <i>Responsable : M. Reveillère</i>	2.2 Psychopathologie générale.	M. Réveillère	24h	24h		ET	ET	1	9
U.E. Optionnelle Psychologie du Développement 2 Coefficient 3 <i>Responsable : Mme Pennequin</i>	3.4 Le développement de la socialisation.	M. Fontaine	14h	10h		ET	ET	1	5
	3.5 Le développement émotionnel	Mme Pennequin	10h	14h		CC	ET	1	4
U.E. Optionnelle Psychologie Gérontologique 2 Coefficient 3 <i>Responsable : Mme Joulain</i>	4.3 Psychologie sociale du vieillissement.	Mme Bailly	24h			ET	ET	1	5
	4.4 Neuropsychologie cognitive du vieillissement.	Mme Fay	24h			ET	ET	1	4
U.E. Optionnelle Neurosciences Cognitives 2 Coefficient 3 <i>Responsable : Mme Belzung</i>	5.3 La neurobiologie des fonctions cognitives supérieures.	M. Aubert	34h			ET	ET	1	6
	5.4 La plasticité neuronale et son implication dans les processus cognitifs 2	Mme Belzung	14h			ET	ET	1	3

Unités d'Enseignement	Éléments Constitutifs	Responsables	Volumes Horaires			Modalités de contrôle des connaissances		Coef.	E C T S
			CM	TD	TP	1 <sup>ère</sup> session	2 <sup>ème</sup> session		
<b>U.E. Optionnelle</b>  <b>Neuropsychologie et psychopathologie cognitives 2</b>  <b>Coefficient 3</b>  <b>Responsable : Mme Vanneste</b>	6.3 Neuropsychologie.	M. Barone	42h			ET	ET	3	7
	6.4 L'approche cognitive en neuropsychologie et en psychopathologie 2.	Mme Vanneste	6h			ET	ET	1	2
<b>Volume horaire total par U.E. optionnelle. Semestre 8 : 48 heures</b>						<b>Total E.C.T.S par U.E. optionnelle. Semestre 8 : 9</b>			

CM : Cours Magistraux TD : Travaux Dirigés TP : Travaux Pratiques ET: Examen Terminal CC : Contrôle Continu QP : Quitus de Présence

Les UE Optionnelles « UE Organisations Sanitaires et Sociales » et « UE Politiques Publiques : Personnes Agées » sont toujours présente dans notre offre de formation mais sont gérées (emploi du temps et examens) par l'UFR de Médecine – Laboratoire de Santé Publique (02.47.36.61.71). En revanche, l'inscription pédagogique se fait au secrétariat de Psychologie (IP Web).

<b>U.E. Optionnelle</b>  <b>Organisations sanitaires et sociales 2</b>  <b>Coefficient 3</b>  <b>Responsable : M. Rusch</b>	Accompagnement et gestion du changement.	16h		
	Qualité et sécurité sanitaire.	6h	6h	
	Sociologie de la santé.	10h	10h	
<b>U.E. Optionnelle</b>  <b>Politiques publiques : Personnes âgées 2</b>  <b>Coefficient 3</b>  <b>Responsable : Mme Lagoutte</b>	Dimensions psychologiques du vieillissement.	12h		
	Diagnostic éducationnel.	4h	8h	
	Maltraitance des personnes âgées.	4h	8h	
	Gestion de projet : cas de la canicule.	4h	8h	



## Tableaux récapitulatifs des modalités de contrôle des connaissances

Éléments constitutifs regroupés par UE	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES <sup>1</sup>			
		1 <sup>ère</sup> Session			2 <sup>ème</sup> Session			1 <sup>ère</sup> Session		2 <sup>ème</sup> Session	
		Type <sup>2</sup> de contrôle	Type <sup>3</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>1</sup> de contrôle	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.
<b>Semestre 7</b>											
<b>UE7.1 TRONC COMMUN 1</b>	9			3			3		3		3
EC Analyse des données quantitatives et qualitatives.	5	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EC Séminaires de recherche 1		QP <sup>4</sup>			QP			QP		QP	
EC Conférences de professionnels 1		QP			QP			QP		QP	
EC Formation à la recherche 1	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>UE7.2 LANGUES ETRANGERES</b>	3										
EC Anglais 1	3	CC	E et O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
<b>UE 7.3 OPTIONNELLE 1</b>	9	ET et/ou CC	E et/ou O	3	ET et/ou CC	E et/ou O	3	E et/ou O	3	E et/ou O	3
<b>UE 7.4 OPTIONNELLE 2</b>	9	ET et/ou CC	E et/ou O	3	ET et/ou CC	E et/ou O	3	E et/ou O	3	E et/ou O	3
<b>UE 7.5 Suivi de stage</b>		QP			QP			QP		QP	
Éléments constitutifs regroupés par UE	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES <sup>5</sup>			
		1 <sup>ère</sup> Session			2 <sup>ème</sup> Session			1 <sup>ère</sup> Session		2 <sup>ème</sup> Session	
		Type <sup>6</sup> de contrôle	Type <sup>7</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>1</sup> de contrôle	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.
<b>Semestre 8</b>											
<b>UE 8.1 TRONC COMMUN 2</b>	2			3			3		3		3
EC Conférences de professionnels 2		QP			QP			QP		QP	
EC Epistémologie générale	2	ET	E	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
<b>UE 8.2 LANGUES ETRANGERES</b>	3										
EC Anglais 2	3	CC	E et O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
<b>UE 8.3 OPTIONNELLE 1</b>	9	ET et/ou CC	E et/ou O	3	ET et/ou CC	E et/ou O	3	E et/ou O	3	E et/ou O	3
<b>UE 8.4 OPTIONNELLE 2</b>	9	ET et/ou CC	E et/ou O	3	ET et/ou CC	E et/ou O	3	E et/ou O	3	E et/ou O	3
<b>UE 8.5 SEMINAIRES DE RECHERCHE</b>	7	ET	E et O	3	ET	E et O	3	E et O	3	E et O	3
<b>UE 8.6 STAGE ET SUIVI DE STAGE</b>		QP			QP			QP		QP	
EC stage		QP			QP			QP		QP	
EC suivi de stage		QP			QP			QP		QP	

<sup>1</sup> Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université.

<sup>2</sup> Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

<sup>3</sup> Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral

<sup>4</sup> QP : Quidus de Présence

<sup>5</sup> Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université.

<sup>6</sup> Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

<sup>7</sup> Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral

## Modalités de contrôle UE Optionnelles

Éléments constitutifs regroupés par UE	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES <sup>8</sup>			
		1 <sup>ère</sup> Session			2 <sup>ème</sup> Session			1 <sup>ère</sup> Session		2 <sup>ème</sup> Session	
		Type <sup>9</sup> de con- trôle	Type <sup>10</sup> d'épre- uve	Coef.	Type <sup>1</sup> de con- trôle	Type <sup>2</sup> d'épre- uve	Coef.	Type <sup>2</sup> d'épre- uve	Coef.	Type <sup>2</sup> d'épre- uve	Coef.
<b>Semestre 7</b>											
<b>UE Psychologie du Travail 1</b>	9			3			3		3		3
EC 1.1 Psychosociologie des organisations et du travail.	4	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EC 1.2 Santé et bien-être au travail.	3	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EC 1.3 Gestion des équipes de travail.	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>UE Psychopathologie et Psychologie Clinique 1</b>	9			3			3		3		3
EC 2.1 L'examen psychologique individuel et familial.	9										
<b>CM</b>		ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>TD</b>		ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>UE Psychologie du Développement 1</b>	9			3			3		3		3
EC 3.1 Le bilan psychologique de l'enfant et de l'adolescent.	2	CC	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
EC 3.2 Le développement cognitif: intelligence, raisonnement, mémoire.	5	ET	E et/ou O	2	ET	E et/ou O	2	E et/ou O	2	E et/ou O	2
EC 3.3 Le développement cognitif : perception et attention	2	ET	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
<b>UE Psychologie Gérontologique 1</b>	9			3			3		3		3
EC 4.1 Le développement de l'adulte âgé.	5	ET	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
EC 4.2 L'approche clinique du vieillissement.	4	ET	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
<b>UE Neurosciences cognitives 1</b>	9			3			3		3		3
EC 5.1 La construction perceptive du monde	5	ET	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
EC 5.2 La plasticité neuronale et son implication dans les processus cognitifs 1	4	ET	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
<b>UE Neuropsychologie et Psychopathologie cognitives 1</b>	9			3			3		3		3
EC 6.1 L'approche cognitive en neuropsychologie et en psychopathologie 1.	2	ET	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
EC 6.2 Psychopathologie	7	ET	E et/ou O	3	ET	E et/ou O	3	E et/ou O	3	E et/ou O	3

<sup>8</sup> Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université.

<sup>9</sup> Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

<sup>10</sup> Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral

Eléments constitutifs regroupés par UE	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES <sup>11</sup>			
		1 <sup>ère</sup> Session			2 <sup>ème</sup> Session			1 <sup>ère</sup> Session		2 <sup>ème</sup> Session	
		Type <sup>12</sup> de con- trôle	Type <sup>13</sup> d'épre- uve	Coef.	Type <sup>1</sup> de con- trôle	Type <sup>2</sup> d'épre- uve	Coef.	Type <sup>2</sup> d'épre- uve	Coef.	Type <sup>2</sup> d'épre- uve	Coef.
<b>Semestre 8</b>											
<b>UE Psychologie du Travail 2</b>	9			3			3		3		3
EC 1.4 Genèse des projets professionnels.	4	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EC 1.5 Professionnalisation et insertion socioprofessionnelle.	3	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EC 1.6 Gestion des séniors en entreprises	2	ET	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
<b>UE Psychopathologie et psychologie clinique 2</b>	9			3			3		3		3
EC 2.2 Psychopathologie générale.	9	ET	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
<b>UE Psychologie du développement 2</b>	9			3			3		3		3
EC 3.4 Le développement de la socialisation.	5	ET et CC	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
EC 3.5 Le développement émotionnel.	4	CC	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
<b>UE Psychologie Gérontologique 2</b>	9			3			3		3		3
EC 4.3 Psychologie sociale du vieillissement.	5	ET	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
EC 4.4 Neuropsychologie cognitive du vieillissement.	4	ET	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
<b>UE Neurosciences cognitives 2</b>	9			3			3		3		3
EC 5.3 La neurobiologie des fonctions cognitives supérieures	6	ET	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
EC 5.4 La plasticité neuronale et son implication dans les processus cognitifs 2.	3	ET	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
<b>UE Neuropsychologie et psychopathologie cognitives 2</b>	9			3			3		3		3
EC 6.3 Neuropsychologie.	7	ET	E et/ou O	3	ET	E et/ou O	3	E et/ou O	3	E et/ou O	3
EC 6.4 L'approche cognitive en neuropsychologie et en psychopathologie 2.	2	ET	E et/ou O	1	ET	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1

<sup>11</sup> Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université.

<sup>12</sup> Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

<sup>13</sup> Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral

#### II.4. ORGANISATION DE LA FORMATION EN M2 (S9 et S10) DE PSYCHOLOGIE

- L'admission en M2 fait l'objet d'une sélection. Les principaux critères de sélection pour l'accès aux M2 proposés sont consultables à l'adresse Internet suivante :

<http://ash.univ-tours.fr>, rubrique *La formation*, lien hypertexte *16 Masters puis cliquer sur Dossier Master 2 Professionnel ou Recherche* à droite.

- Pour chaque M2 Professionnel de Psychologie, la délivrance du diplôme confère à son(sa) titulaire le titre de Psychologue dont l'usage est défini par l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 Juillet 1985 et par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage du titre de psychologue complété par le décret n° 2005-97 du 3 février 2005 (possession d'une Licence Mention Psychologie et d'un Master Mention Psychologie comportant un stage professionnel).  
Pour pouvoir faire usage professionnel du titre de psychologue, l'étudiant(e) de Master devra, selon l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié, avoir réalisé un stage d'une durée minimale de 500 heures lors de ses deux années de Master. Il devra également participer au suivi de stage en intégrant un groupe de suivi de stage de master professionnel. Enfin il devra suivre un enseignement de 20h dans un des masters professionnels (contacter le responsable du master professionnel).  
Pour le M2 Recherche *Cognition, Neurosciences et psychologie*, l'étudiant(e) devra faire une demande en septembre auprès des responsables des Masters 2 Professionnels.

## M2 Spécialité Recherche *Cognition, Neurosciences et Psychologie*

RESPONSABLES: M. LEMAN  
 (Tél : 02.47.36.69.97 E-mail : samuel.leman@univ-tours.fr)  
 et Mme TACONNAT  
 (Tél : 02.47.36.81.54 E-mail : laurence.taconnat@univ-tours.fr)

### Organisation de la formation

MENTION Biologie-Santé-Alimentation / Psychologie								
SPECIALITE Cognition, Neurosciences et Psychologie FINALITE : Recherche								
MASTER 2ème année ( M2) = 60 crédits [ECTS] soit 30 crédits par semestre; à préciser pour chaque élément pédagogique								
Semestre / UE	Coef.	ECTS	Estimation charge	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale / étudiant
					VHT*	VHT	VHT	
<b>3ème semestre (S3)</b>								
				Insertion professionnelle		6		6
<b>UE s3.1 Concepts et Outils</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>34</b>		<b>42</b>	<b>48</b>		<b>90</b>
	1	1	12	EC s3.1a Anglais et communication scientifique		30		30
		1	4	EC s3.1b Séminaire de méthodologie		12		12
		1	2	EC s3.1c Ethique dans les sciences humaines et du comportement		6		6
	1	1	4	EC s3.1d Sciences cognitives	10			10
	2	2	12	EC s3.1e Disciplines de la cognition	32			32
<b>UEs de spécialité</b>		<b>24</b>	<b>42</b>		<b>90</b>			<b>90</b>
UE de spécialité s3.2	1	4	7	Autisme et troubles du développement	15			15
UE de spécialité s3.3	1	4	7	Neurosciences affectives	15			15
UE de spécialité s3.4	1	4	7	Comportements sociaux, apprentissages et émotions chez les animaux	15			15
UE de spécialité s3.5	1	4	7	Développement normal et pathologique du langage	15			15
UE de spécialité s3.6	1	4	7	Développement adulte et vieillissement psychologique normal et pathologique	15			15
UE de spécialité s3.7	1	4	7	Vieillesse cognitive et neurocognitive	15			15
<b>Total S3</b>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>76</b>		<b>132</b>	<b>54</b>		<b>186</b>
<b>4ème semestre (S4)</b>								
UE s4.1 Mémoire de recherche + stage	9	28	560					
UE s4.2 Conférences		2				6		6
UE optionnelles pour le titre de psychologue (réservée aux étudiants de psychologie)								
	Stage professionnel de psychologie de 14 semaines							
	2 UE de psychologie dans une des 4 spécialités							
<b>Total S4</b>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>560</b>			<b>6</b>		<b>6</b>
<b>Total Année (M2)</b>	<b>18</b>	<b>60</b>	<b>636</b>		<b>132</b>	<b>60</b>		<b>192</b>

= durée

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

**Spécialité : Cognition, Neurosciences et Psychologie**

UNITES D'ENSEIGNEMENT (Détaillez les éléments pédagogiques)	E C T S	Régime général						Régime Spécial d'études			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type control	Type Epreuv e	Coef	Type control	Type Epreuv e	Coef	Type Epreuv e	Coef	Type Epreuv e	Coef
<b>Semestre 9</b>											
<b>UE s3.1 Concepts et outils</b>	6			3			3		3		3
EC Anglais et communication scientifique	1	ET et/ou CC	E et/ou O	1	ET et/ou CC	E et/ou O	1	E et/ou O	1	E et/ou O	1
EC Séminaire de méthodologie	1	QP			QP			QP		QP	
EC Ethique dans les sciences humaines et du comportement	1	QP			QP			QP		QP	
EC Sciences cognitives	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EC Disciplines de la cognition	2	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>UE de spécialité s3.2 à s3.7</b>	24 (6x4)	ET	E	6 x 1	ET	E	6 x 1	E	6 x 1	E	6 x 1
<b>Semestre 10</b>											
UE s4.1 Mémoire et stage	28	ET	E et O	9	ET	E et O	9	E et O	9	E et O	9
UE s4.2 Conférences	2	QP			QP			QP		QP	
UE optionnelle pour le titre de psychologie (réservée aux étudiants de psychologie)											
EC Stage professionnel de 14 semaines		QP			QP			QP		QP	
EC Enseignement de psychologie professionnelle (spécialités professionnelles de Psychologie)		QP			QP			QP		QP	

**M2 Spécialité Professionnelle *Psychologie du Travail et des Organisations*  
(347 heures + stage)**

**RESPONSABLE : Mme FOUQUEREAU**  
(Tél : 02.47.36.65.54 - E-mail : evelyne.fouquereau@univ-tours.fr)

**Organisation de la formation**

<b>M2 [M2] Psychologie du Travail et des Organisations Finalité : Professionnelle = 60 crédits européens [ECTS] soit 30 crédits par semestre.</b>								
Semestre / UE	Coef.	ECTS	Estimation du travail étudiant	Eléments constitutifs	CM	TD	TP	Durée Totale/ étudiant
					D*	D	D	
<b>9<sup>ème</sup> semestre (S9)</b>								
<b>UE 9.1 Psychosociologie des organisations et du travail : Approches théoriques et appliquées.</b>	3	12						
			7	EC 9.1.1 Concepts et modèles théoriques.	20			27
			13	EC 9.1.2 Développement des organisations du travail.	30	10		53
			5	EC 9.1.3 Connaissance des organisations du travail.	9	6		20
<b>UE 9.2 Accompagnement des trajectoires de carrières : Approches théoriques et appliquées.</b>	2	8						
			10	EC 9.2.1 Développement des trajectoires professionnelles.	30			40
			5	EC 9.2.2 Hétérogénéité des trajectoires de carrière.	15			20
<b>UE 9.3 Psychosociologie des situations de travail : Approches théoriques et appliquées.</b>	2	10						
			13	EC 9.3.1 Psychosociologie de la dynamique des groupes professionnels.	20	20		53
			8	EC 9.3.2 Gestion de situations spécifiques de travail.	25			33
<b>Total 9<sup>ème</sup> semestre (S9)</b>		<b>30</b>	<b>61</b>		<b>149</b>	<b>36</b>		<b>246</b>
<b>10<sup>ème</sup> semestre (S0)</b>								
<b>UE 10.4 Pratiques d'expertise, de conseil et d'intervention dans les organisations du travail.</b>	2	10						
			13	EC 10.4.1 Pratiques d'expertise.	20	20		53
			12	EC 10.4.2 Secteurs d'intervention psychologique et psychosociologique.	15	20		47
<b>UE 10.5 Stage et mémoire professionnel</b>	3	12						
			7	EC 10.5.1. Supervision de stage		20		27
			150	EC 10.5.2. Guidance du mémoire professionnel.		20		170
<b>UE 3 Tronc Commun 3</b>	2	8						
			3	EC 3.1. Méthodologie de l'insertion professionnelle.		9		12
			3	EC 3.2. Déontologie et Ethique.	3	6		12
			3	EC 3.3. Aspects juridiques et organisation de la profession.	3	6		12
			7	EC 3.4. Anglais.		20		27
<b>Total 10<sup>ème</sup> semestre (S0)</b>		<b>30</b>	<b>198</b>		<b>41</b>	<b>101</b>	<b>20</b>	<b>360</b>
<b>TOTAL M2 [M2]</b>		<b>60</b>	<b>259</b>		<b>190</b>	<b>137</b>	<b>20</b>	<b>606</b>

\* D = DURÉE

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

UNITES D'ENSEIGNEMENT (Détailler les éléments pédagogiques)	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES <sup>14</sup>			
		1 <sup>ère</sup> Session			2 <sup>ème</sup> Session			1 <sup>ère</sup> Session		2 <sup>ème</sup> Session	
		Type <sup>15</sup> de contrôle	Type <sup>16</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>1</sup> de contrôle	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.
<b>Semestre 9</b>											
<b>UE 9.1 Psychosociologie des organisations et du travail : Approches théoriques et appliquées.</b>	12			3			3		3		3
EC 9.1.1 Concepts et modèles théoriques.	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EC 9.1.2 Développement des organisations du travail.	6	ET	E	1	ET			E	1	E	1
EC 9.1.3 Connaissance des organisations du travail.	2	QP <sup>17</sup>			QP			QP		QP	
<b>UE 9.2 Accompagnement des trajectoires de carrières : Approches théoriques et appliquées.</b>	8			2			2		2		2
EC 9.2.1 Développement des trajectoires professionnelles.	5	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EC 9.2.2 Hétérogénéité des trajectoires de carrière.	3	ET	E	0.5	ET	E	0.5	E	0.5	E	0.5
<b>UE 9.3 Psychosociologie des situations de travail : Approches théoriques et appliquées.</b>	10			2			2		2		2
EC 9.3.1 Psychosociologie de la dynamique des groupes professionnels.	6	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EC 9.3.2 Gestion de situations spécifiques de travail.	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>Semestre 10</b>											
<b>UE 10.4 Pratiques d'expertise, de conseil et d'intervention dans les organisations du travail.</b>	10			2			2		2		2
EC 10.4.1 Pratiques d'expertise.	5	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EC 10.4.2 Secteurs d'intervention psychologique et psychosociologique.		ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>UE 10.5 Stage et mémoire</b>	12			3							
EC 10.5.1. Supervision de stage.	4	QP	QP		QP	QP		QP		QP	
EC 10.5.2. Guidance du mémoire professionnel.	8	ET	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
<b>UE 3 Tronc Commun 3</b>	8			2			2		2		2
EC 3.1. Méthodologie de l'insertion professionnelle.	2	QP			QP			QP		QP	
EC 3.2. Déontologie et Ethique.	2	QP			QP			QP		QP	2
EC 3.3. Aspects juridiques et organisation de la profession.	2	QP			QP			QP		QP	
EC 3.4. Anglais.	2	CC	E et/ou O	2	ET	O	2	E	2	E	2

Semestre 9 et 10 : stage qualifiant de 500 h minimum à 924h (6mois) maximum.

<sup>14</sup> Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

<sup>15</sup> Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

<sup>16</sup> Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral

<sup>17</sup> QP : Quitus de présence.



## M2 Spécialité Professionnelle *Psychopathologie et Psychologie Clinique*

RESPONSABLE : M. REVEILLERE

(Tél : 02.47.36.67.22 - E-mail : christian.reveillere@univ-tours.fr)

### Organisation de la formation

M2 [M2] Psychopathologie et Psychologie Clinique Finalité : Professionnelle = 60 crédits européens [ECTS] soit 30 crédits par semestre.								
Semestre / UE	Coef.	ECTS	Estimation de la charge de travail de l'étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée Totale/étudiant
					D*	D	D	
<b>9<sup>ème</sup> semestre (S9)</b>								
<b>UE 9.1 Enseignement théorique de psychopathologie clinique : applications à différents domaines 1</b>	<b>4</b>	<b>20</b>						
M. COURTOIS			12	EC 9.1.1. Le nourrisson, l'enfant et l'adolescent	24	11		47
M. REVEILLERE			10	EC 9.1.2. L'adulte.	22	10		42
Mme AGUERRE M. REVEILLERE			10	EC 9.1.3. Les atteintes somatiques.	22	9		41
Mme Barrault			10	EC 9.1.4 Conduites à risque, violentes et addictions	22	9		41
<b>UE 9.3 Enseignement méthodologique et techniques d'interventions en psychologie clinique 1</b>	<b>2</b>	<b>10</b>						
Mme BRECHON			18	EC 9.3 Examen psychologique de l'enfant et de l'adulte.	18	35		71
<b>Total 9<sup>ème</sup> semestre (S9)</b>		<b>30</b>	60		108	74		242
<b>10<sup>ème</sup> semestre (S0)</b>								
<b>UE 10.2 Enseignement théorique de psychopathologie clinique : applications à différents domaines 2.</b>	<b>1</b>	<b>4</b>						
Mme BRECHON			10	EC 10.2 Le groupe familial*	22	9		41
<b>UE 10.4 Enseignement méthodologique et techniques d'interventions en psychologie clinique 2</b>	QP**	6						
M. CHUDZIK			4	EC 10.4.1. L'entretien clinique	6	13		23
Mme AGUERRE M. REVEILLERE			6	EC 10.4.2. Psychothérapies individuelle et de groupe.	10	21		37
<b>UE 10.5 Stage et mémoire</b>	3	12						
Mme BRECHON			7	EC 10.5.1. Supervision de stage		20		27
Mme BRECHON			150	EC 10.5.2. Guidance du mémoire professionnel.		20		170
<b>UE 3 Tronc Commun 3</b>	2	8						
			3	EC 3.1. Méthodologie de l'insertion professionnelle.		9		12
			3	EC 3.2. Déontologie et Ethique.	3	6		12
			3	EC 3.3. Aspects juridiques et organisation de la profession.	3	6		12
			7	EC 3.4. Anglais.		20		27
<b>Total 10<sup>ème</sup> semestre (S0)</b>		<b>30</b>	193		44	124		361
<b>Total M2</b>		<b>60</b>	253		152	198		603

*\*EC réservé aux étudiants du M2 "Psychopathologie & Psychologie Clinique"*

Semestre 9 et 10 : stage qualifiant de 300 h minimum à 924h (6mois) maximum.

Selon l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, le stage professionnel doit être d'une durée minimale de 500 heures. Ce stage donne lieu à une Attestation de validation signée par (i) Le psychologue praticien référent, (ii) Le Maître de stage enseignant-chercheur, (iii) L'enseignant-chercheur en psychologie (art.3 de l'Arrêté) et (iv) Le professionnel auprès duquel le stage a été accompli. Pour la spécialité « psychopathologie et psychologie clinique », à hauteur maximale de 200h, les heures de stage, effectuées en M1 et validées par convention, peuvent être dans le décompte du volume minimal de 500 heures dorénavant nécessaire à l'obtention du titre de psychologue (soit 200 h maximales en M1 et 300 h minimales en M2).

**Total étudiant : 350 HTD**

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES M2

UNITES D'ENSEIGNEMENT (Détailler les éléments pédagogiques)	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES <sup>18</sup>			
		1 <sup>ère</sup> Session			2 <sup>ème</sup> Session			1 <sup>ère</sup> Session		2 <sup>ème</sup> Session	
		Type <sup>19</sup> de contrôle	Type <sup>20</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>1</sup> de contrôle	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.
<b>Semestre 9</b>											
<b>UE 9.1 Enseignement théorique de psychopathologie clinique : applications à différents domaines 1.</b>	20			4			4		4		4
EC 9.1.1. Le nourrisson, l'enfant et l'adolescent.	5	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EC 9.1.2. L'adulte.	5	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EC 9.1.3. Les atteintes somatiques.	5	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EC 9.1.4 Conduites à risque, violentes et addictions	5	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>UE 9.3 Enseignement méthodologique et techniques d'interventions en psychologie clinique 1.</b>	10			2			2		2		2
EC 9.3. Examen psychologique de l'enfant et de l'adulte.	10	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Semestre 10</b>											
<b>UE 10.2 Enseignement théorique de psychopathologie clinique : applications à différents domaines 2.</b>	4										
EC 10.2. Le groupe familial.	4	ET	Dossier	1	ET	Dossier	1	Dossier	1	Dossier	1
<b>UE 10.4 Enseignement méthodologique et techniques d'interventions en psychologie clinique 2</b>	6										
EC 10.4.1. L'entretien clinique.	3	QP*			QP*			QP*		QP*	
EC 10.4.2. Psychothérapies individuelle et de groupe.	3	QP*			QP*			QP*		QP*	
<b>UE 10.5 Stage et mémoire</b>	12			3							
EC 10.5.1. Supervision de stage.	4	QP	QP		QP	QP		QP		QP	
EC 10.5.2. Guidance du mémoire professionnel.	8	ET	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
<b>UE 3 Tronc Commun 3</b>	8			2			2		2		2
EC 3.1. Méthodologie de l'insertion professionnelle.	2	QP			QP			QP		QP	
EC 3.2. Déontologie et Ethique.	2	QP			QP			QP		QP	
EC 3.3. Aspects juridiques et organisation de la profession.	2	QP			QP			QP		QP	
EC 3.4. Anglais.	2	CC	E et/ou O	2	ET	O	2	E	2	E	2

<sup>18</sup> La spécialité " Psychopathologie et Psychologie Clinique " est acquise : si l'étudiant a une moyenne générale d'au moins 10/20. Et si l'étudiant a fait preuve d'assiduité pour toute la formation.

<sup>18</sup> Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

<sup>19</sup> Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

<sup>20</sup> Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral

\*\* QP = Quitus de présence

## M2 Spécialité Professionnelle *Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent : Socialisation, Education et Handicap*

RESPONSABLE : Mme PENNEQUIN  
(Tél : 02.47.36.67.21 - E-mail : valerie.pennequin@univ-tours.fr)

### Organisation de la formation

#### MASTER 2 (349 H; 60 ECTS)

M2 [M2] Psychologie de L'Enfant et de l'Adolescent : Socialisation, Education et Handicap. Finalité : Professionnelle = 60 crédits européens [ECTS] soit 30 crédits par semestre.								
Semestre / UE	Coef .	ECTS	Estimation de la charge de travail de l'étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée Totale/ étudiant
					D*	D	D	
<b>9<sup>ème</sup> semestre (S9)</b>								
<b>UE 9.1</b> <b>Psychologie du Développement</b>	3	21	22	EC 9.1.1. Le développement cognitif et ses troubles	40	16		70
			22	EC 9.1.2. Le développement émotionnel et ses troubles	40	16		70
			22	EC 9.1.3. Le développement de la socialisation et ses troubles	40	16		70
<b>UE 9.2 Pratiques professionnelles En psychologie du développement</b>	1,5	9						
			16	EC 9.2.1. La pratique de l'examen psychologique 1.		44		50
<b>Total 3<sup>ème</sup> semestre</b>		<b>30</b>	<b>82</b>		<b>120</b>	<b>92</b>		<b>260</b>
<b>10<sup>ème</sup> semestre (S0)</b>								
<b>UE 10.3 Pratiques professionnelles en psychologie du développement</b>	1,5	10						
			4	EC 10.3.1 Le psychologue de l'enfant et de l'adolescent		12		16
			16	EC10.3.2 Les modes d'intervention et de prise en charge		40		64
<b>UE 10.4 Stage et mémoire</b>	3	12						
			7	EC 10.4.1. Supervision de stage		20		27
			150	EC 10.4.2. Guidance du mémoire professionnel.		20		170
<b>UE 3 Tronc Commun 3</b>	2	8						
			3	EC 3.1. Méthodologie de l'insertion professionnelle.		9		12
			3	EC 3.2. Déontologie et Ethique.	3	6		12
			3	EC 3.3. Aspects juridiques et organisation de la profession.	3	6		12
			7	EC 3.4. Anglais.		20		27
<b>Total 10<sup>ème</sup> semestre (S0)</b>		<b>30</b>	<b>491</b>		<b>6</b>	<b>113</b>	<b>20</b>	<b>631</b>
<b>Total Master 2<sup>ème</sup> année [M2]</b>		<b>60</b>	<b>573</b>		<b>126</b>	<b>203</b>	<b>20</b>	<b>891</b>

Semestre 9 et 10 : stage qualifiant de 300 h minimum à 924h (6mois) maximum.

Selon l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, le stage professionnel doit être d'une durée minimale de 500 heures. Ce stage donne lieu à une Attestation de validation signée par (i) Le psychologue praticien référent, (ii) Le Maître de stage enseignant-chercheur, (iii) L'enseignant-chercheur en psychologie (art.3 de l'Arrêté) et (iv) Le professionnel auprès duquel le stage a été accompli. Pour la spécialité « psychologie de l'enfant et de l'adolescent », à hauteur maximale de 200h, les heures de stage, effectuées en M1 et validées par convention, peuvent être dans le décompte du volume minimal de 500 heures dorénavant nécessaire à l'obtention du titre de psychologue (soit 200 h maximales en M1 et 300 h minimales en M2).

### MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES M2

UNITES D'ENSEIGNEMENT (Détailler les éléments pédagogiques)	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES <sup>21</sup>			
		1 <sup>ère</sup> Session			2 <sup>ème</sup> Session			1 <sup>ère</sup> Session		2 <sup>ème</sup> Session	
		Type <sup>22</sup> de contrôle	Type <sup>23</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>1</sup> de contrôle	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.	Type <sup>2</sup> d'épreuve	Coef.
<b>Semestre 9</b>											
<b>UE 9.1 Psychologie du développement : cognition, socialisation et handicap.</b>	21			3			3		3		3
EC 9.1.1. Le développement cognitif et ses troubles.	7	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EC 9.1.2. Le développement émotionnel et ses troubles.	7	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
EC 9.1.3. Le développement de la socialisation et ses troubles.	7	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>UE 9.2 Pratiques professionnelles en psychologie du développement.</b>	9			1.5			1.5		1.5		1.5
EC 9.2.1. La pratique de l'examen psychologique.	9	ET	Dossier	1	ET	Dossier	1.5	Dossier	1.5	Dossier	1.5
<b>Semestre 10</b>											
<b>UE 10.3 Pratiques professionnelles en psychologie du développement.</b>	10			1.5			1.5				
EC 10.3.1. Le psychologue de l'enfant et de l'adolescent.	2	QP			QP			QP		QP	
EC 10.3.2. Les modes d'intervention et de prise en charge.	8	ET	Dossier	1	ET	Dossier	1	Dossier	1	Dossier	1
<b>UE 10.4 Stage et mémoire</b>	12			3							
EC 10.4.1. Supervision de stage.	4	QP	QP		QP	QP		QP		QP	
EC 10.4.2. Guidance du mémoire professionnel.	8	ET	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
<b>UE 3 Tronc Commun 3</b>	8			2			2		2		2
EC 3.1. Méthodologie de l'insertion professionnelle.	2	QP			QP			QP		QP	
EC 3.2. Déontologie et Ethique.	2	QP			QP			QP		QP	
EC 3.3. Aspects juridiques et organisation de la profession.	2	QP			QP			QP		QP	
EC 3.4. Anglais.	2	CC	E et/ou O	2	ET	O	2	E	2	E	2

La spécialité "Psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent" est acquise :

- si l'étudiant a une moyenne générale d'au moins 10/20.
- si l'étudiant a fait preuve d'assiduité pour toute la formation.

<sup>21</sup> Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

<sup>22</sup> Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

<sup>23</sup> Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral

## M2 Spécialité Professionnelle *Psychologie Gérontologique Normale et Pathologique*

RESPONSABLE : Mme FERRAND  
(Tél : 02.47.36.66.67 - E-mail : [claudette.ferrand@univ-tours.fr](mailto:claudette.ferrand@univ-tours.fr))

### Organisation de la formation

#### MASTER 2 (324 H; 60 ECTS)

MASTER 2ème année (M2) = 60 crédits [ECTS] soit 30 crédits par semestre; à préciser pour chaque élément pédagogique								
Semestre / UE	Coef.	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale / étudiant
					VHT*	VHT	VHT	
<b>9ème semestre (S9)</b>								
UE 9.1 : Processus psychologiques du vieillissement.	3	15	30					90
			10	EP 9.1.1 : Approche neuro-cognitive normale et pathologique	20			30
			10	EP 9.1.2 : Traitement de l'information et Perspectives temporelles	20			30
			10	EP 9.1.3 Approche psychosociale	20			30
UE 9.2 : Pratiques gérontopsychologiques.	3	15	30					114
			15	EP 9.2.1 : Le psychologue en gérontologie	6	42		57
			15	EC 9.2.2 Méthodologies et techniques d'intervention		42		57
				Conférences		6		
Total S3	6	30	60		66	84		204
<b>10ème semestre (S10)</b>								
UE 10.3 : Pathologies et psychopathologies du vieillissement.	1	5	32					71
			20	EP 10.3.1 : Approche médicale Démences, médicaments, éthique	24			44
			12	EP 10.3.2 : Approche psychiatrique	15			27
UE 10.4 : Aspects psychosociaux du vieillissement et organisationnels	1	5	20		30	27		77
				EP 10.4.1 Aspects psychosociaux du vieillissement	18	18		
				EP 10.4.2 Eléments de gestion et de législation	12	9		
UE 10.5 : Stage et mémoire professionnel	3	12						
			7	EP 10.5.1 : Supervision de stage		20		27
			150	EP 10.5.2 : Guidance du mémoire professionnel.		20		170
UE 3 Tronc Commun 3	2	8						
			3	EP 3.1 Méthodologie de l'insertion professionnelle.		9		12
			3	EP 3.2 Déontologie et Ethique.	3	6		12
			3	EP 3.3 Aspects juridiques et organisation de la profession.	3	6		12
			7	EC 3.4Anglais.		20		27
Total S4	6	30	240		75	108		417

<b>Total Année (M2)</b>	12	60	300		141	192		624
-------------------------	----	----	-----	--	-----	-----	--	-----

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**  
**Spécialité : Psychologie Gérontologique Normale et Pathologique**

UNITES D'ENSEIGNEMENT (Détailler les éléments pédagogiques)	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL d'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type controle	Type Epreuve	Coef	Type controle	Type Epreuve	Coef	Type Epreuve	Coef	Type Epreuve	Coef
<b>Semestre 9</b>											
UE 9.1 : Processus psychologiques du vieillissement	15	ET	E	3	ET	E	3				
UE 9.2 : Pratiques gérontopsychologiques	15	ET	E	3	ET	E	3				
<b>Semestre 10</b>											
UE 10.3 : Pathologies et psychopathologies du vieillissement.	5	ET	E	1	ET	E	1				
UE 10.4 : Aspects psychosociaux du vieillissement et organisationnels	5	ET	E	1	ET	E	1				
UE 10.5 : Stage et mémoire	12			2							
EC 10.5.1 : Supervision de stage.	4	QP	QP		QP	QP		QP		QP	
EC 10.5.2 : Guidance du mémoire professionnel.	8	ET	E et O	2	ET	E et O	2	E et O	2	E et O	2
UE 3 Tronc Commun 3	8			2			2		2		2
EC 3.1 : Méthodologie de l'insertion professionnelle.	2	QP			QP			QP		QP	
EC 3.2 : Déontologie et Ethique.	2	QP			QP			QP		QP	
EC 3.3 : Aspects juridiques et organisation de la profession.	2	QP			QP			QP		QP	
EC 3.4 : Anglais.	2	CC	E et/ou O	2	ET	O	2	E	2	E	2

Semestre 9 et 10 : stage qualifiant de 300 h minimum à 924h (6mois) maximum.

Selon l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, le stage professionnel doit être d'une durée minimale de 500 heures. Ce stage donne lieu à une Attestation de validation signée par (i) Le psychologue praticien référent, (ii) Le Maître de stage enseignant-chercheur, (iii) L'enseignant-chercheur en psychologie (art.3 de l'Arrêté) et (iv) Le professionnel auprès duquel le stage a été accompli. Pour la spécialité « psychologie gérontologique normale et pathologique », à hauteur maximale de 200h, les heures de stage, effectuées en M1 et validées par convention, peuvent être dans le décompte du volume minimal de 500 heures dorénavant nécessaire à l'obtention du titre de psychologue (soit 200 h maximales en M1 et 300 h minimales en M2).

## Le calendrier universitaire 2015/2016

Pré-rentrée M1	Le mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2015 à 10h00
Début des cours M1	A partir du 7 septembre 2015
Début des cours M2	M2 Clinique : 17 septembre 2015 M2 Enfant : 14 septembre 2015 M2 Géroto : 17 septembre 2015 M2 Travail : 17 septembre 2015
Pause pédagogique	Du samedi 24 octobre au dimanche 1 <sup>er</sup> novembre 2015
Semaine de révision M1	Du lundi 7 au vendredi 11 décembre 2015
Examens M1	Du lundi 14 au vendredi 18 décembre 2015
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 19 décembre 2015 au 3 janvier 2016
Examens M2	Du 4 janvier au 8 janvier 2016
Début des cours du 2 <sup>ème</sup> semestre – M1	Le 4 janvier 2016
Début des cours du 2 <sup>ème</sup> semestre – M2	Le 11 janvier 2016
Délibérations du premier semestre	Du 8 au 12 février 2016
Pause pédagogique	Du 13 février au 21 février 2016 et du 02 avril au 17 avril 2016
Semaine de révision	Du lundi 11 au vendredi 15 avril 2016
Examens M1	Du lundi 18 au 22 avril 2016
Examens M2	A partir du 9 mai 2016
Examens de rattrapages M1	Du 23 mai au 3 juin 2016
Examens de rattrapages M2	Mai – Semestre 9 Fin Juin – Semestre 10
Soutenances de mémoire M1	Du 9 mai au 10 juin 2016
Grilles d'évaluation +Attestation de stage M1	1 <sup>ère</sup> session : 13 mai 2016 2 <sup>ème</sup> session : 6 juin 2016

A tout moment, vous pouvez consulter votre emploi du temps sur l'ENT  
Il est accessible dans la rubrique « Etudes » à partir du 1<sup>er</sup> septembre  
L'organisation et le contenu des enseignements sont disponibles sur le site internet

[www.ash.univ-tours.fr](http://www.ash.univ-tours.fr)

## **IMPORTANT – Le plagiat est une fraude !**

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment grâce à l'INTERNET.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.

Ses auteurs sont donc passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, à savoir :

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

4° L'exclusion définitive de l'établissement ;

5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.